



Conseil de
l'Union européenne

187986/EU XXVII.GP
Eingelangt am 07/06/24

Bruxelles, le 7 juin 2024
(OR. en)

7709/24

Dossier interinstitutionnel:
2024/0038(NLE)

RECH 123
COTRA 23

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL concernant la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et le Canada, d'autre part, relatif à la participation du Canada aux programmes de l'Union

7709/24

AM/sj/vvs

COMPET.2

FR

DÉCISION (UE) 2024/... DU CONSEIL

du ...

**concernant la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord
entre l'Union européenne, d'une part, et le Canada, d'autre part,
relatif à la participation du Canada aux programmes de l'Union**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 186 et 212, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a),

vu la proposition de la Commission européenne,

vu l'approbation du Parlement européen¹,

¹ Approbation du ... (non encore publiée au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à la décision (UE) 2024/... du Conseil², l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et le Canada, d'autre part, relatif à la participation du Canada aux programmes de l'Union (ci-après dénommé "accord") a été signé au nom de l'Union le ...⁺, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.
- (2) "Horizon Europe", le programme-cadre de l'Union pour la recherche et l'innovation (2021-2027) a été établi par le règlement (UE) 2021/695 du Parlement européen et du Conseil³. Conformément au mandat du Conseil, le protocole sur l'association du Canada à "Horizon Europe" – programme-cadre pour la recherche et l'innovation (2021-2027) a été négocié parallèlement à l'accord et, en application de l'article 19, paragraphe 14, de l'accord, il fait partie intégrante de celui-ci.
- (3) Il y a lieu d'approuver l'accord.
- (4) Conformément aux traités, la Commission devrait procéder à la notification prévue à l'article 19, paragraphe 1, de l'accord,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision 2024/... du Conseil du ... concernant la signature, au nom de l'Union, et l'application provisoire de l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et le Canada, d'autre part, relatif à la participation du Canada aux programmes de l'Union (JO L, ..., ELI: ...).

⁺ JO: veuillez insérer la date de signature de l'accord figurant dans le document ST 7711/24.

³ Règlement (UE) 2021/695 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon Europe" et définissant ses règles de participation et de diffusion, et abrogeant les règlements (UE) n° 1290/2013 et (UE) n° 1291/2013 (JO L 170 du 12.5.2021, p. 1).

Article premier

L'accord entre l'Union européenne, d'une part, et le Canada, d'autre part, relatif à la participation du Canada aux programmes de l'Union (ci-après dénommé "accord") est approuvé au nom de l'Union⁴⁺.

Article 2

La Commission procède, au nom de l'Union, à la notification prévue à l'article 19, paragraphe 1, de l'accord, à l'effet d'exprimer le consentement de l'Union à être liée par l'accord⁵.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente

⁴ Le texte de l'accord est publié au JO L,..., ELI:

⁺ JO: veuillez insérer la référence au JO du document ST 7711/24 dans la note de bas de page ci-dessus.

⁵ La date d'entrée en vigueur de l'accord sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* par les soins du secrétariat général du Conseil.